



**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DES LAURENTIDES**

(Constituée en vertu de la Loi sur le pilotage)

**LAURENTIAN PILOTAGE
AUTHORITY**

(Established under the Pilotage Act)

**BILAN
(non audité)**

	AU 30 SEPTEMBRE	AU 31 DÉCEMBRE
	2011	2010
<u>ACTIF</u>		
A court terme		
Encaisse	13 017 699 \$	9 963 518 \$
Créances	8 483 850	8 395 973
	<u>21 501 549 \$</u>	<u>18 359 491 \$</u>
A long terme		
Immobilisations corporelles	4 766 574 \$	4 182 295 \$
Actif incorporel	186 649	196 642
Total de l'actif	<u>26 454 772 \$</u>	<u>22 738 428 \$</u>
<u>PASSIF</u>		
A court terme		
Créditeurs et courus à payer	10 077 813 \$	10 051 572 \$
	<u>10 077 813 \$</u>	<u>10 051 572 \$</u>
A long terme		
Avantages sociaux futurs	304 608 \$	432 121 \$
Total du passif	<u>10 382 421 \$</u>	<u>10 483 693 \$</u>
<u>AVOIR DU CANADA</u>		
Capital d'apport	2 479 154 \$	2 479 154 \$
Bénéfices non répartis	13 593 197	9 775 581
	<u>16 072 351 \$</u>	<u>12 254 735 \$</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DU CANADA	<u>26 454 772 \$</u>	<u>22 738 428 \$</u>



**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DES LAURENTIDES**

(Constituée en vertu de la Loi sur le pilotage)

**LAURENTIAN PILOTAGE
AUTHORITY**

(Established under the Pilotage Act)

**ÉTAT DES RÉSULTATS, DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
(non audité)**

	TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
<u>Produits</u>				
Droits de pilotage	19 754 193 \$	18 162 955 \$	56 139 719 \$	46 832 107 \$
Autres produits	42 859	53 662	122 957	381 081
	<u>19 797 052 \$</u>	<u>18 216 617 \$</u>	<u>56 262 676 \$</u>	<u>47 213 188 \$</u>
<u>Charges</u>				
Honoraires, salaires et avantages des pilotes	15 398 228 \$	14 015 370 \$	43 221 334 \$	36 230 344 \$
Coût d'exploitation des bateaux-pilotes	1 543 006	1 542 377	5 799 593	4 937 822
Salaires et avantages du personnel	711 146	606 145	2 234 576	2 055 688
Services professionnels et spéciaux	208 486	182 080	628 544	692 061
Loyers	71 324	71 757	210 705	209 718
Services publics, fournitures et approvisionnements	12 395	14 153	95 173	72 612
Communications	21 710	21 282	55 292	52 234
Transports, déplacements et frais d'accueil	22 513	11 571	64 554	52 275
Entretien	10 173	2 954	15 710	15 863
Frais financiers	3 456	1 833	7 496	5 631
Autres charges	15 436	45 646	112 083	104 236
	<u>18 017 873 \$</u>	<u>16 515 168 \$</u>	<u>52 445 060 \$</u>	<u>44 428 484 \$</u>
<u>Bénéfice net et résultat étendu pour la période</u>	<u>1 779 179 \$</u>	<u>1 701 449 \$</u>	<u>3 817 616 \$</u>	<u>2 784 704 \$</u>
Bénéfices non répartis au début de la période	11 814 018 \$	5 671 718 \$	9 775 581 \$	4 588 463 \$
Bénéfices non répartis à la fin de la période	<u>13 593 197 \$</u>	<u>7 373 167 \$</u>	<u>13 593 197 \$</u>	<u>7 373 167 \$</u>



**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DES LAURENTIDES**

(Constituée en vertu de la Loi sur le pilotage)

**LAURENTIAN PILOTAGE
AUTHORITY**

(Established under the Pilotage Act)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non audité)

	TROIS MOIS TERMINÉS		NEUF MOIS TERMINÉS	
	LES 30 SEPTEMBRE		LES 30 SEPTEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>				
Bénéfice net pour la période	1 779 179 \$	1 701 448 \$	3 817 616 \$	2 784 703 \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement	65 187	90 394	171 056	270 016
Variation de la tranche à long terme des avantages sociaux futurs	(155 834)	(75 371)	(127 513)	(387 029)
Perte (gain) sur dispositions d'actifs	-	-	-	(71 353)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Variation des créances	739 846	(1 326 148)	(87 878)	(1 046 882)
Variation des créditeurs	(303 494)	906 469	26 241	802 745
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation				
	<u>2 124 884 \$</u>	<u>1 296 792 \$</u>	<u>3 799 522 \$</u>	<u>2 352 200 \$</u>
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(241 663) \$	(293 647) \$	(745 341) \$	(370 436) \$
Produits de la cessation d'immobilisations corporelles	-	-	-	104 000
Acquisition d'actif incorporel	-	-	-	-
	<u>(241 663) \$</u>	<u>(293 647) \$</u>	<u>(745 341) \$</u>	<u>(266 436) \$</u>
<u>ENCAISSE</u>				
Variation de la période	1 883 221 \$	1 003 145 \$	3 054 181 \$	2 085 764 \$
Solde au début de la période	11 134 478	5 312 731	9 963 518	4 230 112
<u>SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE</u>	<u>13 017 699 \$</u>	<u>6 315 876 \$</u>	<u>13 017 699 \$</u>	<u>6 315 876 \$</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES
États financiers non audités
TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2011

Notes afférentes des états financiers intermédiaires (non audités)
(en dollars canadiens)

1. Statut et activités

L'Administration de pilotage des Laurentides, constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration et être équitables et raisonnables. L'Administration n'a pas recours aux crédits parlementaires.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Administration n'est pas mandataire de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Base d'établissement et adoption des IFRS

L'Administration de pilotage des Laurentides (ou l'« Administration » ou l'« APL ») établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) tel que dicté par l'International Accounting Standards Board. L'Administration utilise donc les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Dans les présents états financiers, les « PCGR du Canada » s'entendent des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS et les « PCGR » s'entendent des principes comptables généralement reconnus du Canada après l'adoption des IFRS.

Les méthodes appliquées pour les présents états financiers reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 15 novembre 2011, date à laquelle le comité de vérification a approuvé ces états financiers. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seraient appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers.

Conformément aux PCGR, les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus à la lumière des états financiers annuels audités de l'Administration établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 qui sont inclus dans le rapport annuel 2010 de la Société.

3. Passage aux IFRS

L'Administration présente des états financiers établis selon les PCGR. Pour établir les présents états financiers non audités, l'APL est partie de son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 et a analysé les impacts possibles que l'implantation des IFRS pouvait avoir sur ses états financiers selon l'IFRS 1, « Première application des normes internationales d'information financière » pour les nouveaux adoptants des IFRS.

Rapprochement

Les informations qui suivent présentent un rapprochement de la différence entre les PCGR du Canada et les PCGR montrant l'incidence du changement de référentiel comptable sur le bilan de la Société concernant la provision nécessaire pour évaluer les *Avantages du personnel*. En effet, la portion des congés de maladie pour certains employés de la Société, à l'intérieur des avantages du personnel, doivent être présentés dans les passifs à court terme selon la norme IAS 19. Il n'existe pas d'autres différences sur les autres composantes des états financiers.

Au 30 septembre 2010, l'impact de cette nouvelle présentation diminuerait les *Avantages du personnel* dans la rubrique des *Passifs à long terme* d'un montant de 324 000 \$ et augmenterait les *Créditeurs et courus à payer* dans les *Passifs à court terme* d'un même montant.

Au 31 décembre 2010, l'impact de cette nouvelle présentation diminuerait les *Avantages du personnel* dans la rubrique des *Passifs à long terme* d'un montant de 329 000 \$ et augmenterait les *Créditeurs et courus à payer* dans les *Passifs à court terme* d'un même montant.

4. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Administration de pilotage des Laurentides ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration furent comptabilisées à la valeur qui leur a alors été attribuée. Les immobilisations corporelles achetées par la suite par l'Administration sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations construites par l'Administration comprend les frais de conception et de gestion de projet, le coût de certains matériaux et les frais de chantier naval. Les montants présentés au titre des travaux en cours sont virés à la catégorie d'immobilisations appropriée lorsque les travaux sont achevés et sont ensuite amortis.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux établis selon la durée estimative d'utilisation des biens.

Les durées de vie utiles prévues pour chacune des principales catégories d'immobilisations corporelles pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments	10 ans, 20 ans et 30 ans
Bateaux-pilotes	10 ans, 15 ans et 20 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Matériel de communication	5 ans
Matériel informatique	3 ans et 5 ans
Installations d'embarquement	10 ans et 20 ans
Améliorations à un quai	15 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est constitué d'un droit d'utilisation d'une rampe de lancement aux Escoumins servant à l'exploitation de ses bateaux-pilotes. L'amortissement de cet actif incorporel est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire. La durée de vie utile estimative de cet actif est de quinze ans.

Capital d'apport

La valeur attribuée aux immobilisations corporelles obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration et le coût net des immobilisations qui ont été financées par crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de capital d'apport.

Régime de retraite

Les salariés participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Ce Régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen en fin de carrière. Les prestations sont entièrement indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations au Régime versées par l'Administration représentent le coût total des cotisations de l'employeur. Le montant est fondé actuellement sur un multiple des cotisations exigées des salariés, et il pourrait être modifié au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations représentent la totalité des obligations de l'Administration découlant du Régime et elles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. L'Administration n'est pas tenue actuellement de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ. Notamment, la direction présume que les employés travailleront pour l'Administration jusqu'à leur date respective d'admissibilité à la retraite. Ces indemnités constituent pour l'Administration la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Constatation des produits

Les produits provenant des droits de pilotage et de l'exploitation des bateaux-pilotes sont comptabilisés au moment de la prestation des services. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs présentés et sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses déclarés dans les exercices visés.

Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le passif lié aux avantages sociaux futurs et aux éventualités. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Instruments financiers

L'évaluation initiale des instruments financiers est effectuée à la juste valeur pour tous les instruments financiers et l'évaluation ultérieure et la comptabilisation des variations de la valeur des instruments financiers dépendent de leur classement. Les actifs financiers peuvent être classés dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente doivent être évalués à la juste valeur alors que ceux détenus jusqu'à leur échéance et les prêts et créances doivent être évalués à leur coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'encaisse de l'Administration a été classée dans les instruments détenus à des fins de transaction et les créances ont été classées comme prêts et créances. Les passifs financiers doivent également être classés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes : détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers. Tous les passifs financiers doivent être évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf ceux classés comme détenus à des fins de transaction qui doivent être évalués à la juste valeur. L'Administration a classé tous ses passifs financiers comme autres passifs financiers.

L'Administration ne détenait aucun instrument financier dérivé au 30 septembre 2011.